



Résolution N° 11

GA-2018-87-RES-11

Objet : Rapport financier et états financiers de l'exercice 2017

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 87^{ème} session à Doubaï (Émirats arabes unis), du 18 au 21 novembre 2018

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport GA-2018-87-REP-02, présenté par le Secrétaire Général, intitulé « Rapport financier de l'exercice 2017 »,

PRENANT ACTE du rapport GA-2018-87-REP-04 relatif à la gestion administrative et financière d'INTERPOL en 2017, présenté par les auditeurs externes,

AYANT À L'ESPRIT l'article 7.8 du Règlement financier,

APPROUVE le Rapport financier de l'exercice 2017 comme étant conforme aux articles 6.2 et 6.3 du Règlement financier ;

DONNE QUITUS de sa gestion au Secrétaire Général ;

APPROUVE la modification suivante concernant le Fonds de réserve générale :

- le montant du Fonds de réserve générale s'est accru de 2 378 000 EUR.

Adoptée